

Ville de Tubize**URBANISME****AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (Référence permis : PU-2022/087).

Les demandeurs sont M. Pascal ANTOINE et Mme Marie-Aude HERVE demeurant Rue des Fauvettes 17 à 1480 Tubize.

Le terrain concerné est situé Rue des Fauvettes, 17 à 1480 Tubize et cadastré division 3, section A n°129N2.

Le projet consiste à :

- 1) construire une extension à l'arrière du volume secondaire et régulariser habitation ;
- 2) régulariser divers travaux (soit non conforme au permis délivré le 28/1/2005 via PU-2004/151 soit sans être couvert par un permis) :
 - l'aménagement des combles avec installation de vélux, ;
 - la modification de la porte de garage du volume secondaire existant en baie vitrée (vitrage sablé) ;
 - et, la réalisation d'aménagements extérieurs (abri pour vélos placé en zone de recul, adaptation des cheminements et adaptation de l'espace terrasse) impliquant pour certains, une modification du relief du sol.
- 3) aménagement d'une piscine (dispensée de permis selon CoDT) et évacuation des terres excavées, et présente les caractéristiques suivantes :

Les actes ou travaux visés par la demande de permis d'urbanisme s'écartent du prescrit du lotissement "Vanlaethem" en matière d'implantation (profondeur limitée à 10m pour le volume secondaire latéral, parement des volumes secondaires empiétant sur le lot voisin), le traitement de toiture (toiture plate), carport pour vélos installé dans la zone de recul et modification de relief du sol.

Mesures de publicités réalisées sur base de l'article D.IV.40-2° du CoDT.

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous pris préalablement avec l'agent traitant** durant les jours ouvrables, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de Tubize, Département Cadre de vie (Cellule Urbanisme), Grand'Place 1, 1480 Tubize :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant : Mme De Col N., téléphone : 02/391.39.54, mail : info@tubize.be, dont le bureau se trouve Grand'Place 1 à 1480 Tubize.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16 février 2023 au 03 mars 2023 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Tubize, Grand'Place 1 à 1480 Tubize ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : info@tubize.be